

**I. Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles**

	Numéro	Mesure	Maître d'ouvrage	Calendrier	Indicateur de suivi
Réduire les apports domestiques	I-1.1	Intégrer les paramètres bactériologiques dans la rédaction de arrêtés de rejet de stations d'épuration	Services de police de l'eau	avant 2 ans	Rédaction de l'arrêté de rejet
	I-1.2	Prévoir un suivi de la qualité microbiologique des rejets des stations d'épuration dans les arrêtés de rejet	Services de police de l'eau, communes, SIVOM Leucate Le Barcarès, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly	avant 2 ans	Concentration de E. coli dans les rejets des stations d'épuration
	I-1.3	Informar la DIDAM, les structures professionnelles de conchyliculture et de pêche et la structure locale de gestion des résultats des analyses bactériologiques du réseau REMI	Ifremer, DIDAM	avant 1 an	Nombre de transmissions par an par rapport au nombre de campagnes REMI effectuées
	I-1.4	Réduire les apports de polluants organiques et trophiques (DBO, DCO, MES, N et P) à l'étang de Salses Leucate	Communes, SIVOM Leucate/ Le Barcarès, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly	si risque d'eutrophisation	Autosurveillance, résultats du RSL (données sur la colonne d'eau, les macrophytes et le sédiment) ou autres études spécifiques
	I-1.5	Réaliser un Schéma directeur d'Assainissement	Communes, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly, SIVOM Leucate/Le Barcarès	avant 2005	Nombre de Schémas Directeurs d'Assainissement réalisés
	I-1.6	Installer un détecteur d'événements sur les systèmes d'assainissement de taille <2000 EH	Communes, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly, SIVOM Leucate/Le Barcarès	avant 2005	Nombre de stations < 2000 EH équipées, Nombre d'événements détectés
	I-1.7	Informar la structure locale de gestion des événements détectés au niveau des stations d'épuration	Communes, exploitants des stations d'épuration	avant 4 ans	Taux de transmission des événements détectés
	I-1.8	Anticiper la compétence des communes concernant la police sur l'assainissement autonome	Communes, Exploitants des stations d'épuration	dès le 1er janvier 2004	
Réduire les apports diffifs	I-2.1	Mettre en conformité les rejets de serres	Exploitants agricoles	avant 2 ans	Qualité trophique des agouilles, Points de suivi particulier du RSL en sortie des agouilles Ventouse et Grosse (si maintien de ce suivi), Autres études spécifiques
	I-2.2	Respecter les Bonnes Pratiques Agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et lors de la récupération des emballages vides de produits phytosanitaires.	Chambres d'Agriculture et des Pyrénées-Orientales de l'Aude, DDAF de l'Aude et des Pyrénées-Orientales	avant 2 ans	Documents de communication concernant les BPA
	I-2.3	Assurer la pérennité des opérations de récupération des EVPP	Chambres d'Agriculture et des Pyrénées-Orientales de l'Aude	avant 2 ans	Taux de collecte par campagne
	I-2.4	Réaliser un plan d'épandage lors de l'utilisation des composts issus des boues de stations d'épuration	Gestionnaire de la plateforme de compostage	si projet d'utilisation de compost issu de boues de station d'épuration	Contenus des plans d'épandage de compost
	I-2.5	Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement	Structure locale de gestion	avant 2 ans	Documents de communication concernant les BPA
	I-2.6	Maîtriser les eaux de ruissellement	Communes, SIVOM Leucate/ Le Barcarès, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly	avant 4 ans	Réalisation et mise en œuvre des Schémas Directeurs des eaux pluviales, nombre de travaux sur les aires de remplissage
Gérer les usages sur l'étang	I-3.1	Redéfinir l'espace dédié à l'activité de ski-nautique	Commune du Barcarès	avant 2 ans	Réalisation du balisage
	I-3.2	Déplacer l'activité de jet-ski de l'étang vers la mer	Commune du Barcarès	avant 2 ans	Date de la première installation de la mise à l'eau
	I-3.3	Clarifier la situation du chenal inter-ports reliant Port Leucate à Port Barcarès	Communes de Leucate et du Barcarès	avant 2 ans	Situation réglementaire claire concernant le chenal inter-ports
	I-3.4	Poursuivre la concertation autour de la place du kyte-surf dans les activités ludiques sur l'étang de Salses-Leucate	Structure locale de gestion ou Cépralmar	avant 2 ans	Détermination d'une préconisation à intégrer au SAGE
	I-3.5	Améliorer la signalisation des piquets des filets de pêche exploités et enlever les piquets abandonnés	Prud'homies de Leucate et de St Laurent de la Salanque	avant 2 ans	Nombre de piquets identifiés, nombre de piquets enlevés lors de chaque campagne
	I-3.6	Rédiger un arrêté portant sur l'organisation des activités de loisir sur l'étang	Préfecture maritime	avant 1 an	Signature de l'arrêté
	I-3.7	Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers	Structure locale de gestion	avant 2 ans	Réalisation des documents de communication, enquêtes annuelles (pendant la saison estivale) pour évaluer l'impact de la communication sur le zonage (connaissance, respect, compréhension...)

**II. Préserver la valeur patrimoniale des zones humides**

	Numéro	Mesure	Maître d'ouvrage	Calendrier	Indicateur de suivi
Mieux gérer les zones humides	II - 1.1	Prendre en compte la valeur patrimoniale des zones humides lors de l'aménagement d'un sentier de découverte	Communes ou structure locale de gestion	lors de la création d'un sentier de découverte	Evolution de l'avifaune en comparaison avec les résultats de l'inventaire des zones humides
	II - 1.2	Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	Structure locale de gestion ou communes de Leucate, le Barcarès et St Laurent de la Salanque	avant 4 ans	Evolution du nombre de couples d'espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs sur les îles de la Corrège, l'îlot des Dosses et l'île des Sidrières
	II - 1.3	Maîtriser le camping sauvage sur les berges de l'étang de Salses-Leucate	Communes du pourtour de l'étang	avant 2 ans	Evolution temporelle du nombre de camping cars en stationnement sauvage sur les berges de l'étang
	II - 1.4	Maîtriser la cabanisation	Communes	avant 2 ans	Nombre de cabanes sur le périmètre
	II - 1.5	Informier sur les risques de la cabanisation	Structure locale de gestion, Chambres Départementales des Notaires de l'Aude et des Pyrénées-Orientales	avant 2 ans	Documents de communication concernant les risques de la cabanisation
	II - 1.6	Réaliser et mettre en oeuvre un plan de gestion pour les zones humides situées en bordure ouest, sud-ouest et sud de l'étang	Communes, Structure locale de gestion	avant 2 ans	Réalisation et mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de l'étang de Salses-Leucate
	II - 1.7	Réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des plages	Communes de Leucate et du Barcarès, SIVOM Leucate Le Barcarès ou Structure locale de gestion	avant 2 ans	Réalisation et mise en œuvre du plan de gestion des plages
agir pour améliorer ou préserver la qualité du milieu	II - 2.1	Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château	Commune de Salses-le-Château ou SIVOM Rivesaltais et Agly	avant 2 ans	Evolution des mesures RINBIO, suivi du site dans le cadre de la réhabilitation de la décharge
	II - 2.2	Meilleure intégration du rejet des piscicultures de Font Dame et Font Estramar	SA Méditerranée Pisciculture, SARL Extramer	avant 4 ans	Réalisation d'actions pour réduire les apports, suivi qualitatif en aval des rejets
	II - 2.3	Entretien des réseaux hydrauliques dans les zones humides	Communes ou structure locale de gestion	avant 5 ans	Nombre d'agouilles désencombrées
	II - 2.4	Faire respecter les réserve de chasse	Communes ou Fédérations de chasse	avant 2 ans	Nombre de faits de braconnage observés
	II - 2.5	Lutter contre les plantes introduites et/ou envahissantes	Communes ou Structure locale de gestion	avant 5 ans	Suivi de l'évolution de la présence d'espèces envahissantes
Protéger les zones humides remarquables	II - 3.1	Engager une action de protection réglementaire de l'île de la Corrège	Préfectures de l'Aude et des Pyrénées-Orientales	avant 5 ans	Mise en protection biotope, évolution des espèces patrimoniales observées sur l'île de la Corrège
	II - 3.2	Engager une action de protection réglementaire de la mare d'Opoul	Préfectures des Pyrénées-Orientales	avant 5 ans	Mise en protection biotope, évolution des espèces patrimoniales observées dans la mare d'Opoul
	II - 3.3	Engager une mesure d'inventaire de type ZNIEFF I sur les Sagnes de Garrieux	DIREN	avant 5 ans	Publication de la fiche ZNIEFF
	II - 3.4	Favoriser l'acquisition de secteurs sensibles par le Conservatoire du Littoral	Conservatoire du Littoral	avant 5 ans	Surfaces acquises par le Conservatoire
	II - 3.5	Maintenir invariable la surface des zones humides	Services de police de l'eau	sans délai	Surface totale des zones humide sur le périmètre

**III. Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation**

	Numéro	Mesure	Maître d'ouvrage	Calendrier	Indicateur de suivi
Préserver la ressource en eau potable	III - 1.1	Préserver la ressource en eau du Karst des Corbières	Communes	avant 5 ans	Nombre de forages réalisés sur le karst, nouvelles activités implantées
	III - 1.2	Réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable	Communes ou EPCI ayant compétence sur l'eau potable	avant 4 ans	Réalisation des travaux préconisés par le schéma directeur d'alimentation en eau potable
	III - 1.3	Réduire le gaspillage de l'eau	Communes	avant 1 an	Volumes d'eau potable consommés par les communes
Préserver la qualité des eaux souterraines	III - 2.1	Réaliser un inventaire des forages communaux, agricoles et privés abandonnés	Communes ou EPCI ayant compétence sur l'eau potable	avant 4 ans	Nombre de forages identifiés et réalisation des travaux définis
	III - 2.2	Réaliser un inventaire des forages en service	Communes, EPCI ayant compétence sur l'eau potable, structure locale de gestion	avant 4 ans	Nombre de forages recensés, estimation des prélèvements dans les nappes
Informier	III - 3.1	Informier les usagers de la fragilité des ressources en eau souterraine et des moyens de leur préservation	Colectivités ou Structure locale de gestion	avant 1 an	Réalisation des documents de communication

**IV. Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux**

	Numéro	Mesure	Maître d'ouvrage	Calendrier	Indicateur de suivi
Mieux gérer les portes des graus	IV - 1.1	Maintenir des portes mobiles sur les graus de l'étang de Salses-Leucate	Communes de Leucate et du Barcarès ou SIVOM Leucate/Le Barcarès	avant 1 an	Réalisation des travaux, état de marche des installations
	IV - 1.2	Lancer une étude préalable au réaménagement des ouvrages sur les graus des conchyliculteurs, de la Corrège et de St Ange	SIVOM Leucate/le Barcarès	avant 1 an	Rapports de l'étude
	IV - 1.3	Réalisation d'une convention de gestion des portes réaménagées sur les graus de l'étang de Salses-Leucate	Structure locale de gestion	avant 1 an	Signature de la convention de gestion des portes
Affiner les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques	IV - 2.1	Analyser le fonctionnement hydraulique de la plaine de la Salanque	Communes de Salses-le-Château, St Laurent de la Salanque, St Hippolyte, Le Barcarès	avant 5 ans	Existence d'un plan de fonctionnement hydraulique de la plaine de la Salanque
	IV - 2.2	Analyser le fonctionnement hydraulique des ruisseaux des Corbières Maritimes	SIAH du bassin versant des corbières maritimes	avant 1 an	Existence d'un plan de fonctionnement hydraulique des ruisseaux des Corbières maritimes

**V. Poursuivre la gestion concertée au niveau local**

	Numéro	Mesure	Maître d'ouvrage	Calendrier	Indicateur de suivi
Créer une structure de gestion	V - 1.1	Créer une structure de gestion	sans objet	dès approbation du SAGE	Acte de création de la structure locale de gestion